

Cahier des charges

Épreuves M13 comptant pour le classement LIFE Épée et Fleuret

Avant-propos

En cette nouvelle saison 2024/2025, les 3 ex-CID fusionnent en une seule ligue régionale Île-de-France « LIFE ». La vie sportive de la catégorie M13, principalement organisée sous l'égide des CID nécessite une mutation.

La LIFE souhaite former un nouveau classement IDF servant de référence pour la qualification des M13 franciliens au challenge de France.

Ce classement prendra en compte :

- Une épreuve par département → Coef 1
- Une épreuve Interdépartementale → Coef 1,5
- Le championnat LIFE M13 → Coef 2
- 3 Challenges « club » au maximum → Coef 1

La LIFE établira **une liste de challenges « club » qui seront référencés**, respectant une juste répartition géographique et temporelle.

Les clubs ont la possibilité de se porter candidat au référencement de leur épreuve au calendrier LIFE. Ils devront pour la candidature s'engager à respecter le cahier des charges suivant.

1. Note d'organisation

La note d'organisation doit être présentée à la LIFE au maximum 30 jours avant le début de l'épreuve. Elle doit comporter les éléments suivants :

- Nom de l'événement
- Date, lieu de la compétition, arme(s), sexe(s), catégorie(s)
- Horaires : préciser l'heure de l'ouverture des portes, de l'appel, du scratch et du début des matchs
- Accès : préciser la gare ou la station de transports en commun d'arrivée, le nom de l'autoroute
- Règles de participation et formules, (arbitrage, etc.)
- Classement IDF : la note doit comporter la mention « comptant pour le classement IDF M13 »
- Informations Engagements : tarif, paiement en ligne ou sur place
- Récompenses : préciser la dotation (primes, lots, bons d'achats, etc.)
- Contact : un numéro de téléphone portable et une adresse e-mail pour obtenir des renseignements complémentaires
- Logos : ils permettent d'identifier l'organisateur et de mettre en avant les partenaires. Le Logo de la Ligue Île-de-France d'Éscrime doit figurer.

2. Modalités et tarifs d'engagements :

- Le tarif maximum est de 12 €
- Les engagements se feront obligatoirement sur l'extranet FFE, la date de clôture des engagements sera fixée à 23h59 l'avant-veille de l'épreuve
- La compétition doit présenter une épreuve féminine ainsi qu'une épreuve masculine le même jour
- Les épreuves sont à périmètre IDF minimum. Elles peuvent être ouvertes aux tireurs hors IDF.

3. Arbitrage

- Les arbitres sont engagés par les clubs sur l'extranet fédéral
- Niveau départemental actif minimum
- 1 arbitre pour 4 tireurs, 2 arbitres à partir de 9 tireurs, filles et garçons confondus.

4. Règles :

- Matches de poule en 4 touches, 3 minutes
- Matches de tableau en 8 touches, 2 périodes de 3 minutes
- Piste de 10m lame n°2, poignée orthopédique autorisée.

5. Formules sportives

L'organisateur s'engage autant que possible à respecter une formule sportive qui permet, selon le nombre de tireurs, de faire plusieurs divisions :

- Les seuils sont les suivants :
 - De 1 à 16 tireurs : 1 seule division
 - De 17 à 48 tireurs : 2 divisions (1 à 8 ou 16, 9 ou 17 à X)
 - De 49 à 96 tireurs : 2 divisions (1 à 32, 33 à X)
 - Plus de 97 tireurs : 3 divisions (1 à 32, 33 à 64, 65 à X)
- L'ensemble de l'effectif doit être au même niveau au départ, il se divise soit après un ou plusieurs tours de poule, poulettes en 8 touches, ou par tour de tableau.
- Pas de match pour la 3^{ème} place.

6. Récompenses

Le club organisateur veille à récompenser au minimum les 8 meilleur(e) tireur(se)s de la 1^{ère} division et au minimum les 3 meilleur(e) tireur(se)s des divisions suivantes

7. Communication et résultats

L'organisateur s'engage intégrer les fichiers de résultats à l'extranet FFE le plus rapidement possible et de communiquer les fichiers de résultats au référent « arme » de la LIFE.

L'organisateur doit également envoyer une photo des podiums.